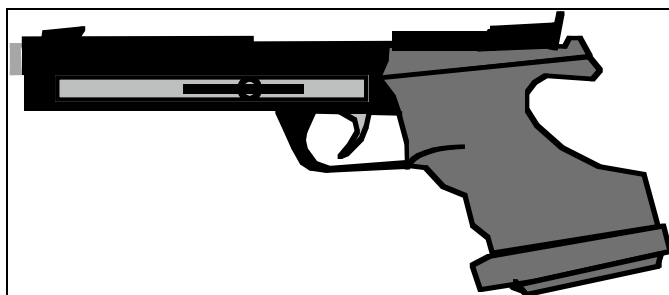




RÈGLES PISTOLET I.S.S.F.

PISTOLET 50M PISTOLET 25M VITESSE - PISTOLET 25M PC PISTOLET 25M STANDARD - PISTOLET 25M PISTOLET AIR 10M



ÉDITION 2014

Mise à jour par la CNA

Édition de Février 2014

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note: Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.

Mise à jour imprimée en rouge.

Les directives particulières à la FFTIR figurent en italiques

**SOMMAIRE**

8.1.	GÉNÉRALITÉS	3
8.2.	SÉCURITÉ	3
8.3.	STANDS ET CIBLES.....	3
8.4.	ÉQUIPEMENTS ET MUNITIONS.....	3
8.5.	VÊTEMENTS	5
8.6.	ACCESSOIRES	6
8.7.	PROCÉDURES ET RÈGLES DES ÉPREUVES	6
8.8.	INTERRUPTIONS DE TIR ET IRRÉGULARITÉS	10
8.9.	INCIDENTS DE TIR A 25 M	11
8.10.	PANNE DES CIBLES ÉLECTRONIQUES OU PAPIER	14
8.11.	ÉPREUVES PISTOLET.....	15
8.12.	CARACTÉRISTIQUES DES PISTOLETS	15
8.13.	DESSINS	16



8.1. GÉNÉRALITÉS

8.1.1.

Ce règlement constitue une partie du Règlement Technique de l'ISSF et s'applique à toutes les épreuves de tir au pistolet.

8.1.2.

Tous les athlètes, responsables d'équipes et officiels doivent être familiarisés avec le Règlement ISSF et s'assurer que celui-ci est respecté. Il est de la responsabilité de chaque athlète de respecter ces Règles.

8.1.3.

Lorsqu'une Règle concerne les athlètes droitiers, l'inverse de cette Règle s'applique aux athlètes gauchers.

8.1.4.

A moins qu'une Règle ne s'applique spécifiquement à une épreuve pour Hommes ou pour Dames, elle doit s'appliquer uniformément aux épreuves masculines et féminines.

8.2. SÉCURITÉ

"LA SÉCURITÉ EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE"

(Voir le Règlement Technique Général, Règle 6.2)

8.3. STANDS ET CIBLES

Les spécifications des cibles se trouvent dans les Règles Techniques Générales Règle 6.3, celles des stands et autres installations Règle 6.4

8.4. ÉQUIPEMENTS ET MUNITIONS

8.4.1. Règles communes à tous les pistolets

8.4.1.1. Poignée (voir les figures et tableaux 8.12 et 8.13)

- La crosse ou une partie quelconque du pistolet ne peut être prolongée ou construite de façon à toucher au-delà de la main. Le poignet doit rester visiblement libre quand l'arme est en position normale de tir. Bracelets, montres de poignet, bandes de poignet ou articles similaires sont interdits sur le bras et la main tenant le pistolet.
- Les crosses réglables, lorsqu'elles sont réglées à la main de l'athlète, sont autorisées à condition d'être conformes aux Règles ci-dessus. Cette conformité aux Règles peut être vérifiée au hasard par le Contrôle des Equipements.

8.4.1.2. Canons (voir le tableau 8.12)

8.4.1.3. Appareils de visée (voir le tableau 8.12)

- Seules sont autorisées les visées ouvertes. Sont interdits : optiques, miroirs, lunettes de visée, appareils à rayon laser ou à point de visée projeté, etc.
- Tout appareil de visée programmé pour commander le mécanisme de mise à feu est interdit.
- Aucune enveloppe de protection n'est autorisée sur les organes de visée avant ou arrière.
- Les dimensions maximales des Pistolets 10m et 25m, organes de visée montés, doivent être compatibles avec les boîtes de mesure spécifiées au tableau 8.12.
- Des lentilles correctrices et/ou des filtres ne peuvent pas être fixés au pistolet.
- Des verres correcteurs, des lentilles, et des filtres ou verres teintés peuvent être portés par l'athlète.

8.4.1.4. Les détonnes électroniques sont admises à condition que:

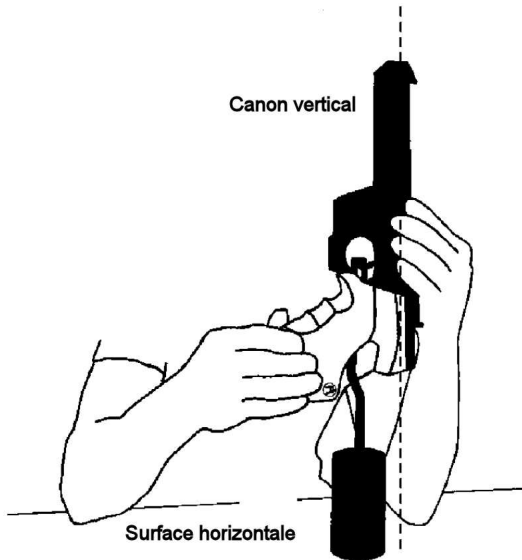
- Tous les composants soient fixés fermement et compris à l'intérieur de l'armature du pistolet et de la crosse.
- La détente soit actionnée par la main qui tient l'arme.
- Tous les éléments soient inclus lorsque le pistolet est présenté au contrôle.
- Le pistolet avec tous les éléments en place respecte les caractéristiques de dimensions et de poids prévues pour la discipline.



8.4.1.5. Le récupérateur d'étuis est autorisé à la condition que le pistolet demeure conforme (boîte de dimensions et poids) lorsque celui-ci est monté sur l'arme.

8.4.1.6. **Système de réduction de mouvement ou d'oscillation : Tout appareil, mécanisme ou système qui réduit, ralentit ou minimise les oscillations ou mouvements du pistolet avant le départ du coup est INTERDIT.**

8.4.2. **Mesure du poids de détente**



Le poids de détente doit être vérifié en plaçant le peson près du milieu de la détente – à l'endroit où se place l'index pour tirer – (voir illustrations) et en maintenant le canon vertical.

Le peson doit être placé sur une surface horizontale puis soulevé.

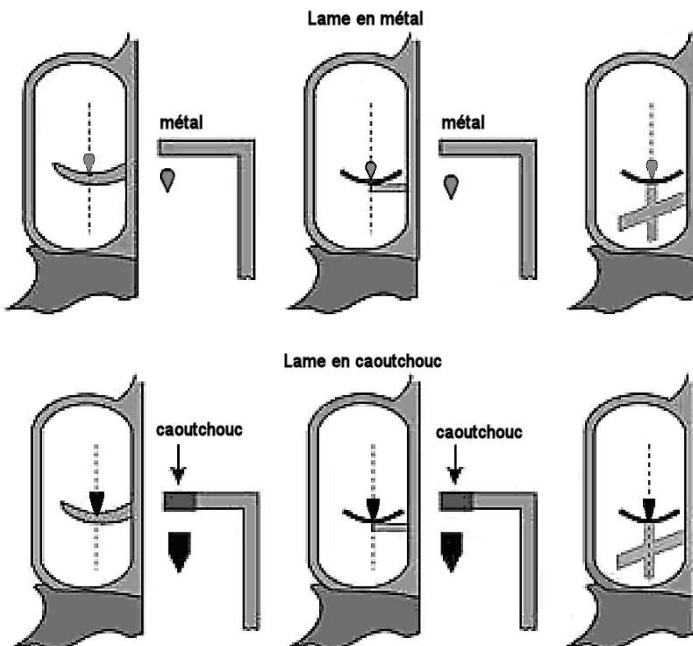
Le test doit être effectué par un arbitre du **Contrôle des Équipements**.

Le poids minimum doit être conservé pendant toute la compétition.

Les détenteurs des pistolets à air ou à gaz doivent être mesurés avec départ de la charge propulsive.

Trois tentatives - au maximum - sont autorisées pour soulever correctement le peson. En cas d'échec, un nouveau test ne sera ensuite effectué qu'après réglage du système de détente.

8.4.2.1. **Pour le contrôle du poids de détente (Voir illustrations ci-dessous) :**



Un peson avec une lame en métal ou en caoutchouc, doit être utilisé.

Un rouleau n'est pas autorisé.

Seul un poids mort sans ressort ni autre dispositif doit être utilisé

8.4.2.2. **Un peson doit également être mis à la disposition des athlètes sur le pas de tir avant et pendant l'entraînement et la compétition ainsi qu'avant la Finale, ceci pour leur permettre de revérifier que le poids de la détente est toujours conforme.**

8.4.2.3. **Dans toutes les épreuves Qualification à 10m et 25m des contrôles du poids de détente seront effectués après la dernière série de chaque passe.**

En Pistolet Standard les contrôles seront effectués à la fin des 60 coups ou, si l'épreuve est tirée en 2 passes (30+30), ils seront effectués après chaque passe.

Au moins un compétiteur sera tiré au sort par le Jury de stand pour chaque section de cibles (ou 8 postes à 10m).

Un arbitre du Contrôle des Équipements effectuera le test avant que les pistolets ne soient remis dans leurs boîtes.

3 tentatives au maximum sont autorisées pour soulever correctement le peson. En cas d'échec ou si l'athlète désigné fait défaut, la disqualification sera prononcée.



8.4.3. Règles spécifiques aux pistolets 25m, 50m et 10m

8.4.3.1. Pistolets 25m à percussion annulaire et à percussion centrale

- Un athlète doit utiliser le même pistolet pour toutes les passes ou séries d'une même épreuve, à moins qu'il ne cesse de fonctionner ;
- L'axe du canon doit passer au-dessus de la membrane (entre le pouce et l'index) de la main tenant l'arme en position normale de tir (**Voir dessin 8.13**).
- La longueur du canon (voir tableau 8.12) est mesurée de la manière suivante :
distance de la bouche à la face de la culasse (canon+chambre) pour les semi auto ;
canon seulement pour les revolvers (à l'exclusion du barillet).

8.4.3.2. Pistolet 25m à percussion annulaire

Tout pistolet de calibre 5,6 mm (.22") à percussion annulaire, chamberé pour les cartouches Long Rifle - exception faite des pistolets à 1 coup - peut être utilisé s'il est conforme aux caractéristiques du tableau 8.12.

8.4.3.3. Pistolet 25m à percussion centrale

Tout pistolet de calibre entre 7,62mm et 9,65mm (.30" à .38") à percussion centrale - exception faite des pistolets à 1 coup - peut être utilisé s'il est conforme aux caractéristiques du tableau 8.12.

8.4.3.4. Pistolet 50m

- Tout pistolet de calibre 5,6mm (.22") à percussion annulaire, chamberé pour la cartouche Long Rifle peut être utilisé ; et
- Les couvertures de main sont autorisées si elles ne couvrent pas le poignet.

8.4.3.5. Pistolet 10m

Tout pistolet de calibre 4,5mm (.177") utilisant de l'air ou du CO2 comprimé ou de l'air pré comprimé est autorisé s'il est conforme aux figures et tableaux 8.12 et 8.13.

8.4.4. Munitions

Tous les projectiles utilisés doivent être uniquement en plomb ou matériau mou semblable. Les projectiles chemisés ne sont pas autorisés. Le Jury peut prélever des échantillons de munitions de l'athlète pour les vérifier.

Pistolet	Calibre	Autres caractéristiques
10m Air	4,5 mm (.177")	
25m Percussion Centrale	7,62 à 9,65mm (.30/.38")	Par sécurité, les munitions de forte puissance de type «magnum» sont interdites
50m	5,6 mm (.22")	Percussion annulaire Long Rifle
25m	5,6 mm (.22")	Percussion annulaire Long Rifle
	Pistolet Vitesse 25m: poids de balle supérieur à 2,52g (39grains) et vitesse supérieure à 250m/s mesurée à 3m de la bouche du canon	

8.4.4.1. La mesure de vitesse sera effectuée avec un chronographe. Le Délégué Technique doit vérifier la précision du chronographe selon la procédure de test définie par le Comité Technique de l'ISSF. Sur le stand un chronographe devra être à la disposition des athlètes.

8.4.4.2. Les munitions d'au moins un athlète de chaque relais doivent être testées.

Le Jury du Contrôle des Équipements supervisera la sélection des athlètes et collectera les munitions à tester avant chaque passe de qualification de 30 coups (Les athlètes devraient avoir au moins 50 cartouches avec eux à chaque passe).

Un membre du Jury doit prendre dix (10) des cartouches que l'athlète utilise, les placer dans une enveloppe étiquetée, la sceller et la remettre au responsable des tests.

A la fin de la passe, l'athlète sélectionné doit aller au poste de test.

L'arbitre approvisionnera un chargeur avec trois (3) cartouches et les tirera avec le pistolet de cet athlète et enregistrera la vitesse initiale de chaque cartouche.

Si la vitesse moyenne est inférieure à 250,0 m/s, le test doit être répété.

Si la vitesse moyenne des six (6) balles est inférieure à 250,0 m/s, l'athlète doit être disqualifié.

8.5. VÊTEMENTS

8.5.1. Pendant l'entraînement et la compétition:

Il est demandé aux femmes de porter robes, jupes, jupes-culottes, shorts ou pantalons et corsages ou hauts (qui couvrent le devant et l'arrière du corps et le dessus de chaque épaule) ;

Il est demandé aux hommes de porter des pantalons longs ou des shorts et des chemises à manches courtes ou longues ;



Les athlètes ne sont pas autorisés à porter des vêtements destinés à améliorer toutes formes de performance ;

Tous les vêtements des athlètes doivent être en conformité avec le code vestimentaire (**Règles 6.7.6 et 6.19**)

8.5.2. Si des shorts sont portés durant la compétition :

Le bas ne devra pas être à plus de 15 cm au dessus du centre de la rotule. Jupes et robes doivent également se conformer à cette mesure.

8.5.3. Tricots et cardigans peuvent être portés.

8.5.4. Les survêtements fournis aux équipes comme uniforme officiel sont autorisés.

8.5.5. Tous les membres d'une même équipe, hommes ou femmes doivent porter des hauts de vêtement semblables.

8.5.6. Chaussures

a) Seules des chaussures basses ne couvrant pas l'os de la cheville (les deux malléoles) sont autorisées. La semelle doit être souple sous toute la partie avant du pied ;

b) Les athlètes peuvent utiliser des semelles intérieures amovibles ou des inserts dans leurs chaussures, mais ces inserts doivent être flexibles sous la partie avant du pied.

c) Un appareil de test approuvé par l'ISSF, sera utilisé pour vérifier la flexibilité des semelles.

d) Pour démontrer que leurs semelles de chaussures sont souples, les athlètes doivent marcher normalement (talon-pointe), à tout moment, lorsqu'ils se trouvent sur l'aire de compétition. Un avertissement sera donné à la première infraction, une pénalité de 2 points ou une disqualification sera appliquée pour les infractions suivantes.

e) **Appareil de mesure de flexibilité** : L'appareil utilisé pour mesurer la flexibilité des semelles des chaussures doit être capable de mesurer avec précision l'angle de pliage sous une force donnée.

f) **Normes de flexibilité des semelles des chaussures** : La semelle des chaussures des athlètes doit se plier à au moins 22,5 degrés lorsqu'un couple de 15 Newton-mètre est appliqué au talon, alors que la chaussure est immobilisée dans l'appareil de test.

8.6. ACCESSOIRES

8.6.1. Télescopes

L'usage de télescopes non fixés au pistolet pour localiser les impacts ou évaluer le vent est permis pour les épreuves 25 et 50 mètres uniquement.

8.6.2. Boîtes de transport des pistolets

Les athlètes peuvent utiliser des boîtes de transport de pistolet pour apporter pistolets et équipements au pas de tir, mais celles-ci ne peuvent être placées sur la table qu'à la condition que cette table soit conforme à la règle 6.4.11.10 (hauteur de 0,70 à 1m maximum).

Pendant les Finales, toutes les boîtes de transport et sacs à équipements ne doivent pas rester sur l'aire de compétition.

8.6.3. Supports de pistolet

Les athlètes peuvent utiliser des supports ou des boîtes sur la table pour reposer l'arme entre les tirs. La hauteur totale de la table avec le support ou la boîte ne doit pas être supérieure à 1,00 m (voir Règle 6.4.11.10).

Pendant les Éliminations ou les Qualifications, une boîte de transport de pistolet (**Règle 8.6.2**) ne peut être utilisée comme support que si la hauteur totale de la table avec la boîte n'excède pas 1,00 m.

Durant les Finales, une boîte de transport de pistolet ne peut pas être utilisée comme support de pistolet.

8.7. PROCÉDURES ET RÈGLES DES ÉPREUVES

8.7.1. Positions de tir

L'athlète doit se tenir debout, sans appui, **les deux pieds/chaussures complètement à l'intérieur des limites du poste de tir**. Le pistolet doit être tenu et déclenché d'une seule main. Le poignet doit être visiblement libre de tout support.

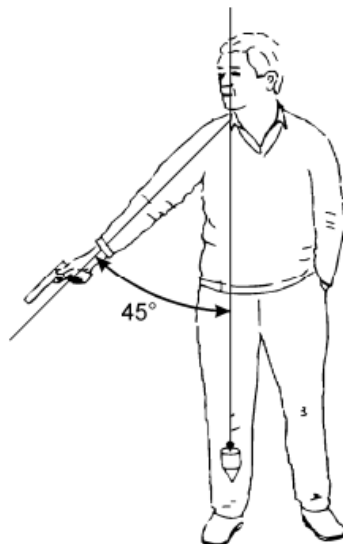


8.7.2. Position « PRET »

Dans toutes les épreuves Pistolet Vitesse 25m, séries vitesse du Pistolet 25m **et Percussion Centrale, ainsi que les séries 10 sec et 20 sec** du Pistolet Standard 25m, le tir doit commencer à partir de la position « PRET » (voir dessin ci-dessous).

Dans la position « PRET », **le bras de l'athlète ne doit pas être levé à plus de 45 ° de la verticale, et le pistolet ne doit pas être pointé en arrière de la ligne de tir (coté tireur).**

Le bras doit rester immobile dans cette position en attendant l'apparition de la cible ou l'allumage de la lampe verte.



8.7.3. Mauvaise position du bras

En position « PRET » l'athlète sera en infraction s'il :

- Lève son arme prématurément et continue le mouvement de lever du bras ;
- Ne l'abaisse pas suffisamment ; ou
- Lève le bras au dessus de 45° avant le changement de lumière ou la rotation des cibles.

8.7.4. Procédures applicables pour une mauvaise position du bras

- L'athlète recevra un avertissement d'un membre du Jury et sa série sera enregistrée et répétée ;
- Quand la série est répétée en Pistolet Vitesse 25 m, l'athlète sera crédité de l'impact de plus basse valeur sur chacune des 5 cibles vitesse. Pour les autres épreuves 25 m, l'athlète sera crédité des cinq (5) plus basses valeurs dans les 2 séries (ou 3 séries en cas d'incident)
- Si la faute se répète au cours de la même passe de 30 coups du Pistolet Vitesse 25 m, ou des séries vitesse du Pistolet 25m **et Percussion Centrale**, ou de l'ensemble des séries de 20+10 secondes du Pistolet Standard 25m, la même procédure sera appliquée et l'athlète sera pénalisé de 2 points ; et
- En cas de troisième infraction à cette Règle, l'athlète doit être disqualifié.

8.7.5. Épreuves Pistolet.

Voir le tableau 8.11

8.7.6. Règles de compétition.

8.7.6.1. Temps de préparation à 25 m

- Les athlètes se présentent à leur section de stand mais attendent d'être appelés aux postes de tir ;
- Si l'épreuve précédente est terminée et si l'horaire le permet, les athlètes seront appelés à leurs postes de tir. Seulement après autorisation, les athlètes pourront sortir les armes des boîtes et les manipuler ;
- Le Jury et les arbitres devront terminer les vérifications de pré compétition avant le début de la préparation ;
- La période de préparation commence avec le commandement « **DÉBUT DE PRÉPARATION** ». Pendant la période de préparation les cibles doivent être en place et de



face ; les athlètes **sur la ligne de tir** pourront manier leurs pistolets, tirer à sec et effectuer des exercices de tenue et de visée.

e) Temps de préparation alloué à 25 m :

25 m Standard et passes de précision 25 m	Vitesse et passes de vitesse
5 minutes	3 minutes

8.7.6.2. Épreuves 25 m

- Dans toutes les épreuves 25 m, le temps débute à l'allumage de la lampe verte (ou quand les cibles commencent à faire face) et s'arrête à l'allumage de la lampe rouge (ou quand les cibles commencent à s'effacer) ;
- La rotation des cibles ou l'allumage des lampes peut être commandé par un opérateur de ciblerie placé derrière la ligne de tir. Sa position ne doit pas gêner les athlètes mais il doit être en vue et à portée de voix de l'arbitre. Les cibles peuvent aussi être commandées par l'arbitre à l'aide d'une commande à distance ;
- Chargement : Lors des Entraînements et Qualifications** 25 m, un chargeur ou le pistolet sera chargé avec 5 cartouches au maximum au commandement « **CHARGEZ** ». Rien d'autre ne doit être placé dans le chargeur ou le barillet ;
- Si un athlète charge son arme avec **plus de cartouches qu'il est autorisé à charger (série complète ou complétée)**, ou approvisionne plus d'un chargeur sur tout commandement « **CHARGEZ** », il sera pénalisé de 2 points sur le score de sa série par cartouche ou chargeur en plus.
- Un tir(s) avant « **CHARGEZ** » entraînera la DISQUALIFICATION de l'athlète.
- Dans toutes les épreuves, le commandement « **DÉCHARGEZ** » doit être donné quand la série ou la passe a pris fin.
Dans tous les cas, dès la fin d'une série (sauf incident de fonctionnement) ou sur ordre, l'athlète doit décharger son arme ;

8.7.6.3. Règles spécifiques pour la Qualification Pistolet Vitesse

- Épreuve de 60 coups de match en 2 passes de 30 coups. Chaque passe est subdivisée en 6 séries de 5 coups chacune : 2 en 8 secondes + 2 en 6 secondes + 2 en 4 secondes. Dans le temps de chaque série, 1 coup est tiré sur chacune des 5 cibles ;
- Avant chaque passe, l'athlète peut tirer une série d'essai en 8 secondes ;
- Tous les tirs d'essai et de compétition sont effectués aux commandements. Les athlètes d'une section doivent tirer ensemble, mais il est possible de faire tirer simultanément plus d'une section à partir d'une commande centralisée ;
- Si le pistolet de l'un des athlètes qui tirent ensemble a un mauvais fonctionnement (incident), la série retirée doit être tirée, par l'athlète concerné, avec la série normale suivante de la même passe de temps du groupe. La série "manquante" sera tirée dès que tous les athlètes auront terminé la passe de temps. Chaque section de stand peut opérer séparément ;
- Avant le commandement « **CHARGEZ** », l'arbitre doit annoncer la durée de la série (« **SÉRIE EN 8 SECONDES** » ou « **SÉRIE EN 6 SECONDES** », etc. ...) ou bien le temps peut être indiqué à l'athlète par un dispositif visuel. Quand le commandement « **CHARGEZ** » est donné, les athlètes doivent se préparer immédiatement durant une (1) minute ;
- Quand le temps de 1 minute est passé, l'arbitre donnera les commandements:

« ATTENTION »	Les cibles sont effacées / ou le rouge s'allume et l'athlète doit prendre la position « PRÊT »
	Après 7 secondes (+/-0,1sec), les cibles apparaissent ou le vert s'allume.

- Avant chaque série, l'athlète doit baisser son bras et prendre la position « **PRÊT** ».
- Les cibles vont apparaître ou le vert s'allumer après 7 secondes (+/- 0,1sec) après le commandement « **ATTENTION** » ;
- Le pistolet peut être monté au moment où les cibles commencent à faire face ou lorsque la lumière verte s'allume ;
- Durant chaque série, l'athlète tire 5 coups



- k) La série est considérée comme commencée au commandement « **ATTENTION** » et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de compétition;
- l) Après chaque série, il faut attendre au moins 1 minute avant le commandement « **CHARGEZ** » suivant ; et
- m) Le temps minimum entre le début des relais doit être de 30 minutes ou plus si l'horaire le permet ; Les horaires affichés devront tenir compte de ces délais pour que les épreuves débutent à l'heure prévue.

8.7.6.4. Règles spécifiques pour les épreuves Pistolet 25 m et Percussion Centrale

Le programme de chaque épreuve est 60 coups de match en 2 passes de 30 coups. Une passe de précision de 6 séries de 5 coups chacune en 5 minutes et une passe de vitesse de 6 séries de 5 coups (voir modalités ci-après) ;

- a) Avant chaque passe, les athlètes peuvent tirer une série d'essai de 5 coups ;
- b) L'arbitre doit donner le commandement « **CHARGEZ** » avant chaque série ; Quand le commandement « **CHARGEZ** » est donné, les athlètes doivent se préparer immédiatement durant une (1) minute pour le nombre de cartouches prévu ;
- c) **Après le commandement « DECHARGEZ » à la fin d'une série d'essai ou de match, une pause d'une (1) minute doit être marquée avant que l'arbitre commande « CHARGEZ » de la série suivante ;**
- d) Le tir commencera au commandement ou au signal approprié ;
- e) Tous les athlètes doivent terminer la passe de précision avant que la passe de vitesse commence ;
- f) La série vitesse comprend 5 apparitions (ou lampe verte) d'une durée de 3 secondes (+0,2/-0,0sec) avec un temps entre apparitions (lampe rouge) de 7 secondes (+/- 0.1sec). Un coup seulement peut être tiré à chaque apparition de la cible ;
- g) Tous les athlètes effectueront la série d'essai et les séries de match en même temps et sous les mêmes commandements :

« SERIE D'ESSAI...CHARGEZ »	Tous les athlètes chargent en 1 minute.
« (1ère) SERIE DE MATCH...CHARGEZ »	Tous les athlètes chargent en 1 minute.
« ATTENTION »	Les cibles sont effacées / ou le rouge s'allume. Les cibles apparaîtront ou le vert s'allumera après 7 secondes (+/-1sec)

- h) Avant chaque coup, l'athlète doit descendre son bras et prendre la position « **PRÊT** » ;
- i) Pendant la série le pistolet ne doit pas **être appuyé ou posé** sur la table ; et
- j) La série est considérée comme commencée (lampe rouge ou effacement des cibles) au commandement « **ATTENTION** » et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de compétition.

8.7.6.5. Règles spécifiques pour les épreuves Pistolet Standard

Le programme de l'épreuve est 60 coups de match en 3 passes de 20 coups.

Chaque passe est subdivisée en 4 séries de 5 coups chacune : 4 séries en 150 secondes + 4 séries en 20 secondes + 4 séries en 10 secondes.

- a) Avant le match, l'athlète peut tirer une série d'essai de 5 coups en 150 secondes ;
- b) Avant le commandement « **CHARGEZ** », l'arbitre doit annoncer la durée de la série, (par exemple « **SÉRIE EN 150 SECONDES** » ou « **SÉRIE EN 20 SECONDES** », etc. ...) ou bien le temps peut être indiqué à l'athlète par un dispositif visuel ;
- c) Quand le commandement « **CHARGEZ** » est donné, les athlètes doivent se préparer immédiatement durant une (1) minute ;
- d) Quand le temps de 1 minute est passé, l'arbitre annonce :

« ATTENTION »	Les cibles sont effacées / ou le rouge s'allume. Les cibles apparaîtront ou le vert s'allumera après 7 secondes (+/-1sec)
----------------------	--

- e) Avant chaque série, sauf en 150 secondes, l'athlète doit baisser son bras et prendre la position « **PRÊT** ».



- f) La série est considérée comme commencée (lampe rouge ou effacement des cibles) au commandement « **ATTENTION** » et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de match.
- g) S'il est nécessaire d'effectuer l'épreuve en deux parties, chaque partie devra comprendre:
 - Passé 1 : 2x5 coups en 150 secondes
 - Passé 2 : 2x5 coups en 20 secondes
 - Passé 3 : 2x5 coups en 10 secondes
- h) Dans ce cas, les athlètes pourront tirer une série d'essai de 5 coups en 150 secondes avant le début de chaque partie.

8.8. INTERRUPTIONS DE TIR ET IRRÉGULARITÉS

8.8.1. Interruptions de tir pour les épreuves et passes 25 m

Si pour des raisons techniques ou de sécurité, le tir est interrompu sans faute de l'athlète, les procédures suivantes seront appliquées:

- a) Si l'interruption a dépassé 15 minutes, le jury accordera une série d'essai de 5 coups ;
- b) La série Pistolet Vitesse 25m ou Standard 25m interrompue doit être annulée puis répétée et comptée à l'athlète ;
- c) La série Pistolet 25m ou Percussion Centrale interrompue doit être complétée puis comptée à l'athlète ;
- d) En précision, le temps accordé sera de 1 minute **au maximum** par coup de complément.

8.8.2. Tirs irréguliers pour les épreuves et passes 25 m

8.8.2.1. Coups de compétition en trop (25 m)

Si un athlète tire plus de balles de match sur la cible que le programme (voir tableau 8.11) ne le prévoit, ou plus d'un coup à l'apparition de la cible de vitesse, l'impact(s) de plus haute valeur sera compté comme un manqué (zéro) ;

- a) Une pénalité de 2 points devra également être appliquée au score de cette série pour chaque coup supplémentaire tiré dans la série ;
- b) Une pénalité de 2 points devra également s'ajouter pour un chargement à plus de cartouches qu'autorisé ;
- c) Une pénalité de 2 points devra également être appliquée chaque fois que 2 coups seront tirés à l'apparition de la cible **en passe vitesse du Pistolet 25m et Percussion Centrale**.

8.8.2.2. Coups d'essais en trop (25 m)

Lorsqu'un athlète tire un nombre d'essais supérieur à ce qui est prévu au programme (Règle 8.11) ou approuvé par l'arbitre ou le Jury, il sera pénalisé par la déduction de 2 points sur le résultat de la 1ère série de match pour chaque balle d'essai tirée en trop. Cette pénalité s'ajoute à la pénalité de 2 points qui s'applique lorsque qu'un athlète charge plus de cartouches qu'autorisé.

8.8.2.3. Tirs prématurés ou tardifs (25 m)

- a) Un tir(s) accidentel entre le commandement « **CHARGEZ** » et le début de série, ne sera pas compté dans la compétition mais on déduira 2 points de la série suivante. Cette pénalité ne sera pas appliquée à la série d'essai.
L'athlète qui a tiré accidentellement ne doit pas continuer mais doit attendre la fin de la série et prévenir l'arbitre dans les mêmes conditions que lors d'un incident de fonctionnement. Il pourra répéter la série de 5 coups avec la série normale suivante de la même passe et la série manquante sera tirée en fin de passe de temps.
Si l'athlète a continué la série, le tir accidentel sera compté « Manqué » (zéro).
- b) Dans une passe de précision, un coup tiré après le commandement ou le signal « **STOP** », sera compté « Manqué ». Si le coup ne peut pas être identifié, le meilleur impact devra être déduit du score de cette cible.

8.8.2.4. Tirs croisés sur cibles d'essai (25 m)

Un athlète qui croise une balle d'essai **sur la cible d'essai d'un autre athlète** ne sera pas autorisé à répéter le coup mais ne sera pas pénalisé. Si l'origine de cet impact(s) ne peut être établie de façon claire et rapide, l'athlète qui n'est pas fautif aura le droit de répéter son essai(s).



8.8.2.5. Commandements de tir incorrects à 25 m

- a) Si, à cause d'une action et/ou d'un commandement incorrect de l'arbitre, l'athlète n'est pas prêt à tirer à l'apparition des cibles, il doit maintenir son pistolet pointé vers le bas, lever la main libre et dès la fin de la série informer l'arbitre ou un membre du Jury ;
- b) Si la réclamation est considérée justifiée, l'athlète est autorisé à tirer la série ;
- c) Si la réclamation est injustifiée, l'athlète peut tirer la série mais doit être pénalisé par la déduction de 2 points dans cette série ; ou
- d) Si l'athlète a tiré après l'action et/ou le commandement incorrect, la réclamation n'est pas recevable.

8.8.3. Gêne de l'athlète

Si un athlète considère qu'il a été dérangé pendant le tir d'un coup, il doit maintenir son arme pointée vers le bas et prévenir immédiatement l'arbitre ou le membre du Jury - sans déranger les autres athlètes - en levant sa main libre.

Réclamation considérée comme justifiée

- a) La série (Pistolet Vitesse 25m et Standard 25m) est annulée et l'athlète peut la répéter ;
- b) Le coup (Pistolet 25m et Percussion Centrale) est annulé et l'athlète peut le répéter et terminer la série.

Réclamation considérée comme non justifiée

- a) Si l'athlète a terminé la série, le coup ou la série lui sera normalement crédité ;
- b) Si l'athlète n'a pas terminé la série en raison de la gêne, elle sera répétée ou complétée dans les conditions qui suivent :
- c) **Pistolet Vitesse 25m**: série répétée avec un score qui sera le total des plus basses valeurs sur chacune des 5 cibles ;
- d) **Pistolet Standard 25m**: série répétée avec un score qui sera le total des 5 plus basses valeurs sur la cible ;
- e) **Pistolet 25m et Percussion Centrale**: série complétée avec un score qui sera le total des 5 valeurs sur la cible ;
- f) Une pénalité de 2 points sera déduite du score des séries répétées ou complétées ; et
- g) Dans la série répétée, les 5 coups doivent être tirés et tout coup non tiré ou n'atteignant pas la cible est compté zéro.

8.8.4. Réclamation pour temps incorrect

8.8.4.1.

Lorsqu'un athlète considère que le temps écoulé entre le commandement et la lampe verte ou l'apparition des cibles a été trop court ou trop long (donc non conforme au temps prévu par les Règles), il doit maintenir son pistolet pointé vers le bas et prévenir immédiatement l'arbitre ou un membre du Jury en levant sa main libre. Il ne doit pas gêner les autres athlètes.

- a) Si la **réclamation est justifiée**, l'athlète pourra retirer la série ;
- b) Si la **réclamation est injustifiée**, l'athlète pourra tirer la série avec une pénalité de 2 points ; et
- c) A partir du moment où **l'athlète a tiré le premier coup** de la série, la réclamation est irrecevable.

8.8.4.2. Lorsqu'un athlète considère que le temps de tir a été trop court, il peut en informer l'arbitre **dès que la série est terminée** ;

- a) L'arbitre de stand et (ou) le Jury doivent vérifier le minutage du mécanisme ;
- b) S'il est confirmé qu'il y a erreur, la série de l'athlète(s) ayant protesté doit être annulée et répétée ; et
- c) Si la réclamation est considérée comme injustifiée, le résultat sera normalement enregistré.

8.9. INCIDENTS DE TIR A 25 M

Il n'est permis qu'un seul incident (« ADMIS » ou « NON ADMIS »), lors des Qualifications des épreuves 25m, sauf avis contraire lors d'une compétition particulière.



8.9.1. Épreuves 25m

Incidents de fonctionnement « ADMIS » (A) :

- a) Un (1) incident pour chaque passe de 30 coups des épreuves Pistolet Vitesse 25m, Pistolet 25 m et Percussion Centrale.
- b) Un (1) incident pour la passe de 150 secondes et un incident pour l'ensemble des passes de 20 et 10 secondes de l'épreuve Pistolet Standard 25m.
- c) Dans toutes les disciplines 25m, une série interrompue (après incident « ADMIS ») sera répétée ou complétée (dans la même passe de temps) avec la série normale suivante. La série manquante de cette passe sera tirée dès que tous les autres athlètes auront terminé cette passe de temps ; et
- d) Les fiches d'incident appropriées (RFPM ou STDP) devront être utilisées pour calculer les résultats des séries répétées sur incidents. Voir Règles Techniques Générales 6.18.

8.9.2. Réparations

En cas de casse ou de panne de son pistolet, l'athlète sera autorisé à le réparer. Dans tous les cas, les arbitres ou le Jury doivent être informés de manière à décider des mesures à prendre.

- a) L'athlète dispose au plus de 15 minutes pour réparer ou remplacer son pistolet pour reprendre la compétition en cours ;
- b) S'il est probable que le temps de réparation dépassera 15 minutes, l'athlète - à sa demande - peut être gratifié d'un temps supplémentaire par le Jury ;
- c) Si un temps supplémentaire est accordé à l'athlète, celui-ci terminera la compétition à l'heure et au lieu fixé par le Jury, ou il peut continuer avec un autre pistolet de même type de mécanisme (semi auto ou revolver) et calibre ;
- d) L'arme de remplacement doit avoir été approuvée par le Contrôle des Équipements; et
- e) Dans les épreuves 25 m, le jury **devra accorder une série d'essai supplémentaire** (5 coups) à l'athlète.

8.9.3. Incidents de fonctionnement pour les épreuves 25m

- a) Si un coup n'a pas été tiré en raison d'un fonctionnement défectueux, et si l'athlète désire faire une réclamation pour incident, il doit tenir son arme pointée vers le bas, garder sa crosse en main et informer immédiatement l'arbitre de pas de tir en levant sa main libre, sans déranger les autres athlètes ;
- b) L'athlète peut tenter de corriger un fonctionnement défectueux et poursuivre sa série, mais il ne peut plus alors réclamer un incident de fonctionnement « ADMIS », à moins que le percuteur ne soit cassé ou qu'une autre pièce du pistolet soit suffisamment endommagée pour empêcher son fonctionnement ;
- c) Si l'incident de fonctionnement (« ADMIS » ou « NON ADMIS ») se produit lors d'une série d'essai, il ne sera pas enregistré comme incident. L'athlète pourra terminer la série d'essai en tirant immédiatement les coups manquants dans le temps prévu pour la série d'essai de cette épreuve. En précision, l'athlète disposera de 2 minutes **au maximum** pour tirer les coups manquants. Dans le cas d'un incident « NON ADMIS » dans la série d'essai, il n'y aura pas d'autres tirs d'essai.

8.9.4. Définition des incidents de fonctionnement

8.9.4.1. Incidents de fonctionnement « ADMIS » (A)

- a) Une balle est coincée dans le canon ;
- b) Le mécanisme de détente n'a pas fonctionné ;
- c) Une cartouche non déchargée est dans la chambre alors que le mécanisme de détente a été déclenché et a fonctionné ;
- d) L'étui n'a pas été extrait ou éjecté, ceci même dans le cas où un récupérateur d'étuis est utilisé ;
- e) La cartouche, le chargeur, le barillet ou une autre pièce du mécanisme de l'arme est enrayé ;
- f) Le percuteur est cassé ou une autre pièce de l'arme est suffisamment endommagée pour empêcher le fonctionnement de l'arme ;
- g) Lors de l'action sur la détente, plusieurs coups sont partis en "rafale".



L'athlète ne doit pas continuer à utiliser cette arme sans autorisation de l'arbitre ou du Jury. Avec des cibles électroniques, le premier coup enregistré sera compté à l'athlète.

Si les coups tirés en "rafale" ont atteint la cible, le(s) coup(s) situé(s) le plus haut sur la cible sera annulé avant la répétition de la série. Après une série répétée, tous les coups - sauf le(s) coup(s) annulé sur la cible concernée - seront pris en compte pour l'établissement du score ; et

h) La glissière est coincée ou l'étui vide n'est pas éjecté. Ceci s'applique également si un récupérateur de douilles est installé.

8.9.4.2. Incidents de fonctionnement « **NON ADMIS** » (NA)

- a) L'athlète a touché la culasse, le mécanisme ou la sûreté ou le pistolet a été touché par une autre personne avant d'être inspecté par l'arbitre ;
- b) Le verrou de sûreté n'a pas été retiré ;
- c) L'athlète n'a pas chargé son arme ;
- d) L'athlète a chargé moins de cartouches que prévu ;
- e) La détente a été insuffisamment relâchée après le coup ;
- f) Le pistolet a été chargé avec une munition inappropriée ;
- g) Le chargeur a été mal introduit ou est tombé pendant le tir, à moins que cela soit dû à un dommage mécanique ; ou
- h) Le défaut de fonctionnement est imputable à toute autre cause que l'athlète aurait pu raisonnablement corriger.

8.9.4.3. Détermination de la nature de l'incident

Si l'aspect extérieur ou une information ne révèle pas une cause évidente du mauvais fonctionnement et si l'athlète ne déclare pas qu'il peut y avoir une balle coincée dans le canon, l'arbitre doit prendre le pistolet - sans toucher ou intervenir sur le mécanisme - le pointer dans une direction de sécurité et presser la détente une seule fois pour s'assurer que le mécanisme de détente a été déclenché.

- a) Si le chien est visiblement en position désarmée, l'arbitre ne doit pas actionner la détente ;
- b) Si l'arme ne tire pas, l'arbitre doit poursuivre l'examen pour déterminer la cause du mauvais fonctionnement et décider si l'incident est admis ou non ; et
- c) Après l'inspection de l'arme, l'arbitre décide s'il s'agit d'un incident « ADMIS » (A) ou « NON ADMIS » (NA).

8.9.4.4. Procédure après incident « **NON ADMIS** » (NA) : Chaque coup non tiré sera compté « Manqué » (zéro) et il n'y aura pas de répétition ou de complément. Seule la valeur des coups tirés sera créditée à l'athlète. Celui-ci pourra continuer à tirer le reste de l'épreuve ; et

8.9.4.5. Procédure après incident « **ADMIS** » (A) pour Pistolet Vitesse 25m et Pistolet Standard 25m

- a) Les coups tirés seront enregistrés sur la 1^{ère} ligne de la fiche d'incident (RFPM ou STDP) ;
- b) Dans toute série répétée, l'athlète doit tirer les 5 coups sur la cible(s). Dans la série répétée, tout coup n'atteignant pas la cible ou tout coup tardif, tiré ou non tiré, sera compté zéro (0) ; et
- c) Si un second incident se produit dans la série répétée, les coups tirés seront enregistrés sur la 2^{ème} ligne de la fiche d'incident. Il faudra ensuite déterminer quelle série (celle enregistrée sur la 1^{ère} ligne ou celle enregistrée sur la 2^{ème} ligne) comprend le plus grand nombre de coups et la compléter par des zéros pour les coups non tirés.
- d) Les valeurs des 5 coups comptés pour la série seront portées sur la 3^{ème} ligne de la fiche d'incident.
 - Résultat Pistolet vitesse 25m : total des impacts de la valeur la plus basse sur chaque cible après les 2 séries ;
 - Résultat Pistolet standard 25m : total des 5 impacts de la valeur la plus basse sur la cible.

8.9.4.6. Procédure après incident « **ADMIS** » (A) pour Pistolet 25m et Percussion Centrale Passes précision et vitesse

- a) Le nombre de coups sera enregistré et la série pourra être complétée ;



- b) Les coups de complément seront tirés au cours de la série suivante avec 1 minute par coup de précision ou les premières apparitions de la cible dans la passe de vitesse ;
- c) Tout coup non tiré ou n'atteignant pas la cible sera compté « Manqué » (0) ; et
- d) Les 5 coups de la série seront comptés normalement.
- e) **La fiche d'incident IR sera utilisée pour indiquer la série complétée.**

8.10. PANNE DES CIBLES ÉLECTRONIQUES OU PAPIER

8.10.1. Panne de l'ensemble des cibles ou d'une section de cibles

- a) Le temps de tir écoulé doit être enregistré par l'Arbitre Principal de stand et par le Jury ;
- b) Les tirs de compétition déjà effectués par chaque athlète doivent être comptés et enregistrés. Dans le cas de panne d'alimentation, il peut être nécessaire d'attendre le rétablissement du secteur pour pouvoir relever le nombre de coups enregistrés par les cibles mais pas nécessairement par les moniteurs ;
- c) Après réparation, accorder une série d'essai suivie d'une minute de pause, puis débiter les séries restantes comme suit :
- d) **Pistolet 25 m et Percussion Centrale.** Les athlètes complètent la série de 5 coups, comme pour un Incident « ADMIS », en tirant le nombre de coups non enregistrés par la cible lors de la panne.
- e) **Pistolet Vitesse 25m et Pistolet Standard 25m.** Si la série n'est pas complète et enregistrée, elle sera annulée et répétée. Cependant, si les 5 coups ont été enregistrés pour un des athlètes, le résultat de la série lui sera attribué sans répétition possible.

8.10.2. Panne d'une cible ou d'un groupe de cibles

En cas de panne d'une cible ou d'un groupe de 5 cibles (Pistolet Vitesse 25 m) qui ne peuvent être réparées immédiatement, l'athlète sera déplacé sur un autre poste dans le même relais ou, si nécessaire dans le suivant. Une fois le problème résolu, une série d'essai et une pause d'une (1) minute seront accordés avant de continuer la série suivante selon la Règle ci-dessus (8.10.1).

8.10.3. Défaut d'enregistrement ou d'affichage d'un coup

Si un moniteur à 25m n'enregistre pas ou n'affiche pas un coup tiré ou bien indique un zéro non prévu :

- a) Lors des passes précision du Pistolet 25m, du Pistolet 25m Percussion Centrale et des passes 150 secondes du Pistolet Standard 25m, l'athlète doit immédiatement (avant le coup suivant) signaler la panne à l'arbitre le plus proche ;
- b) Lors des passes vitesse du Pistolet 25m, du Pistolet 25m Percussion Centrale et du Pistolet Standard 25m, l'athlète doit poursuivre la série et immédiatement après la fin de celle-ci signaler la panne à l'arbitre le plus proche ;
- c) Il sera demandé ensuite à l'athlète de compléter la série au moment décidé par le Jury ; et
- d) La série ne sera pas répétée et le score sera déterminé par le Jury de classement. Après que la série aura été complétée, la "procédure d'examen des cibles électroniques" (6.10.8) sera appliquée par le Jury.



8.11. ÉPREUVES PISTOLET

Pistolet	Nombre de coups Hommes/ Dames	Coups par cible de match (papier)	Cibles d'essai (papier)	Nombre d'essais	Cibles comptées/ Obturées (papier)	Durée Cibles électroniques	Durée Cibles papier	Préparation et essais
10 m	H 60 D 40	1	4	Illimité pendant période de Préparation et Essais	Au classement	1 h 15 0 h 50	1 h 30 1 h 00	15min
50 m	H 60	5	2	Illimité pendant période de Préparation et Essais	Au classement	1 h 30	1 h 45	15min
Vitesse 25 m	H 60	7 par passe (1 série d'essais plus 6 séries de match) Cibles changées après chaque passe		1 série de 5 coups en 8s par passe	Après chaque série de 5 coups	2 passes de 30 coups 2x5 en 8, 6 et 4s		Préparation : 3min
25 m	D 60	10	1	1 série de 5 coups à chaque passe	Après chaque série de 5 coups	Passe Précision : 30 coups en 6 séries de 5min		Préparation Passe Précision : 5min Passe Vitesse : 3min
25 m PC	H 60	10				Passe Vitesse : 30 coups en 6 séries 3s/7s		
Standard 25 m	H 60	10				4 séries de 5 coups en 150, 20, 10s		

8.12. CARACTÉRISTIQUES DES PISTOLETS

Pistolet	10M AIR	50 M	25 M / 25M Percussion Centrale
Poids total max	1500 g	Non	1400 g
Détente mini	500 g	Non	1000 g
Boîte (mm)	420x200x50	Non	300x150x50
Long. max canon	Boîte	Non	153 mm
Long. max visée	Boîte	Non	220 mm
Poignée	Voir ci-dessous	Spéciale autorisée	Voir ci-dessous
Autres spécifications	Chargé avec un seul plomb Perforation du canon et de ses accessoires autorisée.	Chargé avec une seule cartouche Couverture de main autorisée si elle ne couvre pas le poignet.	Compensateurs, freins de bouche, perforations du canon ou tout dispositif fonctionnant de même manière sont interdits
a) Poignée pistolet air 10m Aucune partie de la poignée, de la carcasse ou des accessoires ne peut toucher une partie du poignet. L'appui paume doit former un angle qui ne soit pas inférieur à 90° par rapport à la poignée. Ceci s'applique autant pour l'appui paume à l'arrière et à l'avant de la poignée que pour les côtés. Toute courbure ascendante de l'appui paume et/ou du repose pouce et/ou courbure descendante du côté opposé au pouce est interdite. Le repose pouce doit permettre tout mouvement vers le haut du pouce. La poignée ne doit pas entourer la main. Les surfaces incurvées sur la crosse ou la carcasse (y compris l'appui paume et/ou le repose pouce) sont autorisées dans l'axe longitudinal du pistolet.			
b) Poignée pistolet 25m Appliquer a) et la partie arrière de la carcasse ou de la crosse reposant sur le haut de la main entre le pouce et l'index ne doit pas dépasser 30 mm entre le point le plus profond de la poignée et le point où la crosse touche en premier le dessus de la main. L'arrière de la poignée doit être coupé selon un angle d'au moins 45 degrés (voir dessin 8.13).			
c) Poids du pistolet Mesuré avec tous les accessoires dont les contre poids et le chargeur vide.			
d) Boîte de mesure Le pistolet doit être mesuré avec tous les accessoires en place (si un pistolet à air à chargeur est utilisé, il doit être mesuré avec le chargeur enlevé) Tolérance de fabrication sur la boîte rectangulaire de mesure: 0.0 mm à +1 mm dans toutes les dimensions.			

